

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service Agriculture et du Développement Rural Affaire suivie par :Guillaume FENAT Secrétariat de la CDPENAF

Tél: 01 60 56 73 00

Mél: ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 septembre 2020

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Nadia RAMENATTE

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 6 août 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 176 20 00004, déposée par la SAS VGBIO ENERGIE représentée par M. Antoine GELDOF pour la construction d'une unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de FAREMOUTIERS.

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2020 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Le méthaniseur est exploité par une société composée d'exploitants agricoles et l'installation utilisera plus de 50% de matières premières issues de l'agriculture.

Ce méthaniseur est donc reconnu comme une activité agricole conformément à l'article 59 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 portant modernisation de l'agriculture et de la pêche.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire. Ce méthaniseur est reconnu comme une activité agricole.

Pour le directeur départemental L'adjoint au directeur

Laurent BEDIJ

DDT de Seine-et-Marne 288, avenue Georges Clemenceau Parc d'activités 77000 Vaux-le-Pénil